

RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Tout d'abord, une précision, je vous assure que les élus "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement" n'ont ni rédigé, ni tenu la main des éminents magistrats financiers à qui l'on doit ce rapport de 74 pages.

En effet, **la plupart des constats sont ceux que nous avons faits et répétés dans nos interventions et nos écrits**, depuis en ce qui me concerne plus de 20 ans.

La Chambre fait "deux recommandations" explicites: l'une concerne le régime indemnitaire des agents communaux, l'autre la politique de subventionnement des associations grassoises gérant les structures d'accueil de la Petite Enfance et de la Jeunesse.

On pourrait s'arrêter à ces deux sujets certes importants.

Mais l'examen de **ce Rapport qui couvre les années 2015-2021 soulève bien d'autres questions.**

Sur la situation financière.

L'analyse est fine.

On sera néanmoins surpris de lire dans un "Rapport d'observations" -c'est à dire d'examen du réel- non pas une analyse de ce qui est mais des affirmations sur ce qui sera ou pourrait être...

Je cite: "*La reconquête du Centre-ville*", afin d'en faire un pôle touristique, compte ainsi parmi les orientations stratégiques du NPNRU.

La réhabilitation de "l'Hôtel des Parfums (60 à 70 chambres nouvelles, de catégorie 4 ou 5 étoiles), le maintien du Casino et le "projet Martelly" incluant commerces et cinéma, sont au nombre des projets devant inciter les touristes à prolonger leur séjour en leur proposant une offre nouvelle d'activités".

Là, on n'est plus dans l'observation de ce qui est, mais dans l'anticipation de l'impact de projets à venir.

Ce qui s'appelle tirer des plans sur la comète...

Plutôt que de courir derrière Perrette et son pot-au-lait, la Chambre Régionale des Comptes aurait pu auditer ce "satellite" des collectivités qu'est la Société Publique Locale "Pays de Grasse-Développement" qui dépend financièrement pour 80% de la Ville de Grasse.

Car les emprunts qui ont été contractés par la SPL, s'ils ne sont pas formellement ceux de la Ville dépendent néanmoins d'une capacité de remboursement qui s'adosse à la Ville et à la CAPG.

En bonne logique, pour examiner la situation de la Ville et avoir une vision exacte, il aurait fallu y agréger les emprunts de la SPL.

Ce qui n'est pas le cas ici.

Le tableau financier dressé par la CRC n'est donc pas inexact. Mais il est incomplet.

Sur les Délégations de Services Publics (D.S.P.), la Chambre constate que 87% du total des produits reçus (206 000 €: une somme dérisoire !) procède de la DSP Restauration scolaire et plus marginalement du réseau de distribution du Gaz, mais que les DSP des trois parkings Vinci-Indigo produisent des *"recettes très modestes"*.

C'est exactement ce que nous disons et démontrons à chaque examen des Rapports annuels des DSP.

Ces contrats sont léonins.

Nous constatons que vous semblez, maintenant, en avoir pris conscience puisque le Rapport indique que vous jugez ces contrats "déséquilibrés".

Au titre de la faiblesse des redevances, regardons ce que dit la Chambre à propos de **l'exploitation des golfs et particulièrement celui de la Grande Bastide, issu du Legs Riou**, sur Châteauneuf et Opio (p.23): *"Le loyer qui a été encaissé, soit près de 100 000 € en 2017 (dernier exercice plein avant la fin du bail emphytéotique) apparaît également faible au regard de l'espace exploité et de l'absence de sujétion réelle imposée au preneur (...)"*

Ce n'est pas tout: *" Il est observé que l'ex-emphytéote, qui ne produit dans sa réponse à la Chambre aucune donnée comptable permettant de mettre ses résultats en regard avec le loyer versé, s'est vu confier, à effet du 1er janvier une Délégation de Service Public lui permettant de poursuivre son exploitation sur 20 ans (...) La Chambre ne peut que recommander d'opérer à l'avenir **un suivi vigilant du contrat**"...*

Sur le Cabinet du Maire, les observations de la Chambre corroborent totalement toutes les interventions du groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement" depuis 2014, tant en conseil municipal qu'en Comité Technique : **18 agents comptabilisé au lieu de 3 autorisés par la loi.**

D'autre part, et je l'ai souligné à plusieurs reprises en CT, **le Cabinet du Maire étant un organisme politique, on ne peut placer sous son autorité aucun service.**

Les services municipaux sont légalement, tous sans exception, placés sous l'autorité du ou de la Directrice générale des Services.

Les services de la Communication et du Protocole doivent être *"basculés sous l'autorité hiérarchique du Seul DGS"*.

Sur le Casino Victoria auquel la Chambre consacre **16 pages sur 74**, toutes les craintes et observations que nous avons exprimées depuis 2015 se retrouvent dans le Rapport.

On relève, là encore **un suivi plutôt défaillant.**

En réponse aux réponses données par la municipalité qualifiant « *de petite Délégation de Service* » la D.S.P du Casino, la Chambre rappelle que ce type d'explication « *ne peut valablement justifier que les stipulations contractuelles prévues en matière de contrôle par la Collectivité ne soient pas respectées.*

La Chambre rappelle en outre que des réunions internes organisées avec l'exploitant ne saurait suppléer les carences du Rapport annuel du délégataire, destiné par son caractère public à être porté à la connaissance du conseil municipal et des citoyens ».

D'autre part, la CRC note que du fait de *"l'absence de véritable audit sur la bonne exécution du contrat de D.S.P., aucun frais de contrôle prévu à l'article 20 du contrat n'a été mis à la charge du délégataire"* (p.72).

Il y a donc dans ce Rapport deux "recommandations" formelles exprimées par les magistrats financiers, mais il y a aussi au fil des pages de nombreux points de gestion soulevés et des avertissements qui, pour ne pas être recensés comme tels n'en sont pas moins à prendre rapidement en compte.

Nous veillerons, dès le prochain conseil municipal et l'examen des Rapports annuels de DSP, à ce que ces avertissements trouvent une traduction concrète.